

adopté

SÉNAT

le 29 juin 1967.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la Convention consulaire, du Protocole et des deux Echanges de lettres annexes, signés à Paris, le 18 juillet 1966, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 283, 306 et in-3° 32.

Sénat : 306 et 321 (1966-1967).

### Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention consulaire, du Protocole et des deux Echanges de lettres annexes, signés à Paris, le 18 juillet 1966, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1967.

*Le Président,*  
*Signé : André MÉRIC.*

---

**Nota.** — Voir les documents annexés au numéro 283 (Assemblée Nationale, 3<sup>e</sup> législature).